

# Crise sanitaire (et existentielle)

Répétez après moi

RE-LO-CA-LI-SA-TION



BRG BRIEF.ECO

# La relocalisation

Le président de la République et le ministre de l'Économie ont appelé à la relocalisation de certaines activités. Si des entreprises relocalisent leur production, ce mouvement reste faible comparé à celui des délocalisations.

---

## L'ACTU

Lors de son allocution jeudi dernier, Emmanuel Macron a appelé à « construire, plus encore que nous ne le faisons déjà, une France, une Europe souveraine ». Selon lui, l'épidémie de coronavirus révèle que « déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie à d'autres est une folie » et qu'il faudra demain « interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour ». Le 25 février, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, avait souligné « la nécessité impérative de relocaliser » certaines chaînes de valeurs mondiales, en particulier dans la fabrication de médicaments. Selon un rapport publié en 2018 par le Sénat, « 80 % des fabricants de substances pharmaceutiques actives utilisées pour des médicaments disponibles en Europe sont situés en dehors de l'Union » européenne et « près de 40 % des médicaments finis commercialisés » dans l'UE proviennent de pays tiers.

---

## L'ÉCLAIRAGE

### En quoi consiste la relocalisation ?

Dans un ouvrage publié en 2017, l'économiste français E.M. Mouhoud définit la relocalisation comme « le retour dans le pays d'origine d'unités productives, d'assemblage ou de montage antérieurement délocalisées sous diverses formes dans les pays à faibles coûts salariaux ». Selon E.M. Mouhoud, la première vague de relocalisation a été engagée dans les années 1970 par des firmes multinationales américaines de l'électronique. Elles ont été imitées dans les années 1980 par des entreprises allemandes du même secteur, suivies dans les années 1990 par des firmes européennes de l'informatique et des télécommunications. La dernière vague, engagée dans les années 2000, concerne les entreprises des services et de l'industrie manufacturière.

Parmi les relocalisations les plus médiatisées en France figurent celles du fabricant de jouets Smoby (2009), du fabricant de skis Rossignol (2010) ou encore du fabricant de sous-vêtements masculins Eminence (2013). Dans une étude publiée en 2014, les chercheurs Bernhard Dachs et Christoph Zanker notent qu'entre 2010 et 2012, environ 4 % des entreprises manufacturières européennes qui avaient précédemment délocalisé leur production l'ont rapatriée, en partie ou totalement. Pendant cette même période, les entreprises européennes ont cependant été trois fois plus nombreuses à délocaliser.

## **Pourquoi les entreprises relocalisent-elles ?**

Dans un article publié en 1989, E.M. Mouhoud explique que la robotisation est le principal déterminant de la relocalisation. Les firmes dont la production peut être automatisée ont moins intérêt à produire dans des pays où la main-d'œuvre est bon marché. L'économiste précise que les firmes décident de relocaliser si ce mouvement leur permet en plus de répondre à d'autres préoccupations comme une hausse des droits de douane qui renchérit les importations.

Dans une étude publiée en 2015, le professeur de géographie économique François Bost explique que « les relocalisations observées ces dernières années sont d'abord le fait d'industriels » qui se disent « décus par leurs aventures » étrangères. Ils se plaignent du non-respect des délais de fabrication, des défauts de qualité des produits livrés, du pillage de leurs technologies par des concurrents ou encore de la hausse rapide des salaires dans les pays émergents. Selon François Bost, le « fabriqué en France » devient par ailleurs un argument capable de séduire les consommateurs. Dans un rapport publié en 2016, l'OCDE, qui réunit 36 pays parmi les plus développés du monde, mentionne aussi l'inquiétude croissante des consommateurs pour l'environnement, ce qui peut inciter les industriels à proposer des produits ayant une faible empreinte carbone et donc à rapprocher leurs sites de production des lieux de vente.

## **Que sont les chaînes de valeur mondiales ?**

Les chaînes de valeur mondiales (CVM) désignent l'ensemble des activités réalisées dans différents pays pour offrir au consommateur final un produit ou un service. Par exemple, une firme américaine peut vendre en Italie un smartphone assemblé en Chine et incluant un graphisme imaginé aux États-Unis, du code informatique élaboré en France et des puces électroniques fabriquées à Singapour. En 1817, l'économiste britannique David Ricardo énonçait la théorie des avantages comparatifs selon laquelle un pays peut profiter du commerce international s'il se spécialise dans la production du bien pour lequel il est le moins désavantagé comparativement aux autres.

Dans une série d'articles et d'ouvrages publiés à partir de 1982, l'économiste français Bernard Lassudrie-Duchêne explique que les nations ne doivent plus chercher leur avantage comparatif au niveau du produit final, mais pour chaque étape concourant à la fabrication de ce bien. Selon l'OCDE, l'étendue et la complexité des CVM ont rendu les firmes « plus vulnérables » à « des événements inattendus comme des catastrophes naturelles et des troubles politiques ». Si cette organisation excluait en 2016 un mouvement massif de relocalisation, elle s'attendait à ce que les entreprises réorganisent progressivement leurs chaînes de valeur en les recentrant, par exemple en Europe pour le marché européen.

---

## POUR ALLER PLUS LOIN

**Contre la relocalisation.** Dans le journal en ligne d'inspiration libérale Contrepoints, le blogueur Guillaume Nicoulaud explique pourquoi la relocalisation est, selon lui, un contresens économique. Il affirme qu'un tel mouvement est non seulement peu créateur d'emplois, mais qu'il est risqué en raison d'une possible escalade protectionniste.

**Pour la relocalisation.** Dans une interview publiée dans Millénaire 3, le site de prospection de la Métropole de Lyon, Raphaël Souchier présente son ouvrage « Made in local », publié en 2013, dans lequel il détaille diverses initiatives menées aux États-Unis et au Canada en faveur de la relocalisation des activités et leurs conséquences positives pour l'économie.

Source: Brief.éco.fr, 18 mars 2020